

Émission : 06-10-2020

Mise à jour : 22-07-2021

Directive ministérielle DGPPFC-044

Catégorie(s) :
✓ Milieu carcéral
✓ Gradation des mesures
✓ Prévention et contrôle des infections

DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL
« Gradation des mesures de prévention et de protection (COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec »

Remplace directive
No. 20-210-296W

Expéditeur :	Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)
---------------------	---



Destinataires :	<ul style="list-style-type: none">- Tous les CISSS et CIUSSS ayant sous leur responsabilité des services de santé et services sociaux offerts en établissement de détention provincial.- Ministère de la Sécurité publique/ Direction générale des services correctionnels/Tous les établissements de détentions provinciaux.
------------------------	--

Directive	
Objet :	<p>Cette directive présente la mise à jour de la mesure « Gradation des mesures de prévention et de protection (COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec », mesures applicables dans tous les établissements de détention provinciaux.</p> <p>Considérant que la campagne de vaccination provinciale est toujours en cours en milieu carcéral provincial, que la situation épidémiologique provinciale demeure sous surveillance, et que des risques peuvent être associés à l'incidence des nouveaux variant, il est nécessaire de poursuivre l'application des mesures applicables en milieu carcéral provincial. Celles-ci visent à limiter la propagation de la COVID-19.</p> <p>Cette mise à jour vise principalement à clarifier la distanciation physique à respecter entre les PI de zone froide et les consignes concernant les uniformes en palier vert et jaune.</p>
Mesures à implanter :	<p>La mesure à déployer :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Gradation des mesures de prévention et de protection (COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources	
Notes importantes : Ces directives ont été élaborées en collaboration avec la Direction Générale des Services Correctionnel (DGSC) du Ministère de la Sécurité publique (MSP).	
Direction ou service ressource :	Direction des services en dépendance et en itinérance (responsable des services de santé et des services sociaux offerts en milieu carcéral provincial)
Documents annexés :	✓ Gradation des mesures de prévention et de protection (COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

Émission : 06-10-2020

Mise à jour : 22-07-2021

msss.gouv.qc.ca/directives

La sous-ministre adjointe,
Original signé par
Chantal Maltais

Lu et approuvé par
La sous-ministre
Dominique Savoie

Ministère de la Santé
et des Services
sociaux
Québec 

Directive ministérielle DGPPFC-001

Directive